

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION  
TRANSFRONTALIERE  
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier  
74100 ETREMBIERES

OBJET :

AUTORISATION DE  
SIGNATURE DES  
AVENANTS AUX  
MARCHES DE  
TRAVAUX DE  
REHABILITATION  
DE LA GARE BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE

LOTS N°3, 8, 11 ET 14

Séance du : 17 novembre 2023

Convocation du : 09 novembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Madame Christine Ricci

N°A-2023-29

**Membres présents :** Mesdames Nathalie Hardyn, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Dominique Frei, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wiszniewski,

**Membres représentés :**

Patrick Antoine par Jacky Tonoli, suppléant,  
Christian Dupessey par Françoise Magdelaine suppléante,

**Membres excusés :** Roxane Dupommier, Christian Aebischer, Alain Carlier, Marc-Châtelain, Gabriel Doublet, Jean-Marie Martin,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la gare basse du téléphérique du Salève ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Attributaires	Montants retenus (€ HT)
3	Toiture – Etanchéité	Amp etanchéité	59 729,52
4	Enduits	Déco façade	46 322,50
6	Cloisons – Doublages	SNPI	40 133,74
7	Peinture	Alpes décors	13 179,52
8	Revêtement sols souples	CAZAJOUS DÉCOR	9 761,68
9	Menuiserie intérieure	ROUX	15 740,34
10	Carrelage – Chapes	CRC	26 784,39
11	Chauffage – Ventilation Désenfumage– Plomberie	AQUATAIR	110 212,85 19 455,00 (PSE)
14	VRD	DECREMPS	192 127,70

15	Aménagements extérieurs	SAEV	75 379,00
----	-------------------------	------	-----------

De nouvelles modifications (article R 2194-7 du code de la commande publique) doivent être prises en compte afin d'ajuster le volume de travaux aux réalités du terrain et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Ces modifications concernent les lots n°03, 08, 11 & 14.

#### **Lot n° 03 – Toiture – Etanchéité / Avenant n°02**

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour faire face à un oubli de la maîtrise d'œuvre. Elles sont prises en compte comme suit :

- **FTM n° 20 GB** > Trappes de toit, suppression protection par gravillons et lanterneaux  
Montant : + 163,57 € HT

Montant de l'avenant n° 2 : 163,57 € HT

**Nouveau montant du marché** : 73 403,29 € HT

Pourcentage d'augmentation introduit par les avenants n° 01 et 02 : 22,89 %

Pour ce lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 17 novembre 2023 devra émettre un avis préalable.

#### **Lot n° 8 – Revêtement sols souples / Avenant n°02**

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour faire face à un oubli de la maîtrise d'œuvre. Elles sont prises en compte comme suit :

- **FTM n° 18 GB** > Revêtement de sol, remboursement ajustement de prix (FTM 13 GB)  
Montant : + 558,90 € HT – Tranche ferme

Montant de l'avenant n° 2 : 558,90 € HT

**Nouveau montant du marché** 11 560,11 € HT

Pourcentage d'augmentation introduit par les avenants n° 01 et 02 : 18,40 %

#### **Nouveau montant du marché :**

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 11 560,11 €
- Montant TTC : 13 872,14 €

Pour ce lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 17 novembre 2023 devra émettre un avis préalable.

#### **Lot n° 11 – Chauffage – Ventilation – Désenfumage – Plomberie / Avenant n°03**

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour faire face à un oubli de la maîtrise d'œuvre. Elles sont prises en compte comme suit :

- **FTM n° 21 GB** > Barres de relevage douche, trappes de visite – Travaux/prestations non réalisés : canalisation polyéthylène (art. 3.1.5.1) et miroirs de sécurité (TO 01)  
Montant : - 8 259,00 € HT – Tranche ferme et tranche optionnelle 1

Montant de l'avenant n° 3 : - 8 259,00 € HT

**Nouveau montant du marché** : 111 670,82 € HT

Pourcentage d'augmentation introduit par les avenants n° 01, 02 et 03 : 10,96 %

S'agissant d'un avenant en moins-value, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres n'a pas été requis.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22 NOV. 2023

ID : 074-200005551-20231117-A\_2023\_29-DE

## Lot n° 14 – VRD / Avenant n°02

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour répondre aux demandes du maître d'ouvrage Elles sont prises en compte comme suit :

- FTM n° 23 GB > Marquage supplémentaire, balance signalétique (TO 08)  
Montant : - 4 094,80 € HT – Tranche ferme et tranche optionnelle 8

Montant de l'avenant n° 2 : - 4 094,80 € HT

**Nouveau montant du marché** (tranches affermies et affermissement partiel TO 05) :  
182 495,88 € HT

Pourcentage d'augmentation introduit par les avenants n° 01 et 02 : 0,14 %

S'agissant d'un avenant en moins-value, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres n'a pas été requis.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les avenants aux lots n° 03, 08, 11 & 14 dans les conditions exposées ci-avant ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les avenants ;

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 203 du budget du GLCT TS, antenne TDS.

La Présidente  
Anny Martin  
Le 20/11/2023



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.  
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*